

## LE PRIX DE THÈSE D'UNIVERSITÉ DE L'ACADÉMIE VÉTÉRINAIRE DE FRANCE : UN MARQUEUR ADDITIONNEL DE LÉGITIMITÉ SCIENTIFIQUE POUR LA PROFESSION VÉTÉRINAIRE

### *THE UNIVERSITY THESIS PRIZE AWARDED BY THE VETERINARY ACADEMY OF FRANCE: AN ADDITIONAL MARKER OF SCIENTIFIC LEGITIMACY FOR THE VETERINARY PROFESSION*

Par Pierre SAI<sup>1</sup>

Manuscrit soumis et accepté le 13 avril 2024

**Mots clés :** Académie vétérinaire de France, Thèse d'université, Écoles nationales vétérinaires, Étudiants vétérinaires

**Keywords:** Veterinary academy of France, PhD, national veterinary Schools, Veterinary students

La création en 2022 du Prix de thèse d'Université de l'Académie Vétérinaire de France (AVF) résulte de la volonté de poursuivre l'adaptation de la formation vétérinaire au contexte sociétal du 21<sup>e</sup> siècle. Historiquement, depuis le 18<sup>e</sup> siècle, la profession vétérinaire s'est d'abord démarquée de l'empirisme, puis s'est adaptée aux évolutions de la place des animaux dans la société au 19<sup>e</sup> et au début du 20<sup>e</sup> siècle. Cette adaptation passée a nécessité un renforcement de l'assise scientifique et médicale de la formation, ce qui a aussi conféré à la profession une reconnaissance sociale.

Cette adaptation fut le résultat de luttes de quelques confrères contre la facilité des habitudes. Par exemple, entre les deux guerres mondiales, à une époque où le cheval de guerre et de trait perdaient de son importance, les Écoles Nationales Vétérinaires (ENV), créées au 18<sup>e</sup> siècle avec succès sous l'impulsion de Claude BOURGELAT, peinaient à recruter, ce qui fragilisait la profession. C'est alors en haussant la crédibilité scientifique, en promouvant le doctorat d'exercice en 1923-24, qu'Emmanuel LECLAINCHE permit d'améliorer l'attractivité des ENV et à la profession de prendre un second souffle.

<sup>1</sup> Professeur, Docteur vétérinaire, Docteur è-sciences, HDR, Président de la commission « Formation » de l'AVF, Ancien Président de la section « Recherche et Enseignement » de l'AVF, Directeur général honoraire d'Oniris (École nationale vétérinaire de l'agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique)



Aujourd'hui, de nouvelles et très fortes contraintes politiques et de lobbies, souvent à courte vue utilitariste, empêchent la profession vétérinaire de faire face aux nouveaux enjeux sociétaux en matière de santé publique, de faune sauvage, de recherche publique et privée. L'AVF a alerté sur cette diversité des enjeux contemporains et sur le rôle que les vétérinaires doivent pouvoir y jouer (1).

Pour faire face à ces nouveaux enjeux, la formation et la profession vétérinaires françaises doivent encore conforter leur légitimité scientifique. C'est la raison pour laquelle l'AVF a émis un Avis (2) pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité de développer et d'institutionnaliser la formation par la recherche dans les ENV, à l'instar de ce qui avait historiquement été tenté à l'ENV de Nantes (Oniris), d'abord par l'obtention d'une habilitation à délivrer en propre un Diplôme d'études approfondies (DEA) « L'animal et la Biologie humaine » puis le doctorat d'Université dans le cadre de l'École doctorale « Santé » de l'Université, et enfin par la création du « Passeport Recherche » pour ses étudiants.

Malgré ces tentatives et les alertes de l'AVF, les indicateurs de la formation par la recherche sont toujours au rouge. Ainsi, le pourcentage de docteurs d'Université parmi les diplômés des ENV est toujours en moyenne de moins de 1%. En effet, la formation par la recherche est toujours laissée à l'initiative de quelques rares étudiants particulièrement motivés, alors qu'elle devrait irriguer plus largement la formation.

La persistance de cette situation a conduit l'AVF, en application de son Avis (2), à créer en 2022 un Prix de thèse d'Université afin d'envoyer un signal aux pouvoirs publics, aux ENV et à leurs étudiants.

En 2023 c'est notre consœur Léna BOURHY, diplômée d'Oniris, qui est la lauréate brillante de ce Prix.

L'appel à candidatures pour 2024 est disponible sur le site de l'AVF et sera clôt le 31 mai 2024.

## RÉFÉRENCES

1. Communiqué de l'AVF « Vers un nécessaire équilibre des filières d'approfondissement en dernière année de formation des étudiants dans les Écoles Nationales Vétérinaires » - 16/06/2023. Consultable sur : [https://academie-veterinaire-defrance.org/fileadmin/form\\_definitions/Communiqués/230616\\_N\\_\\_1\\_Communique\\_equilibre\\_des\\_formation\\_copie.pdf](https://academie-veterinaire-defrance.org/fileadmin/form_definitions/Communiqués/230616_N__1_Communique_equilibre_des_formation_copie.pdf)

2. Avis de l'AVF sur « La nécessité de soutenir la formation par la recherche dans les Écoles nationales vétérinaires » - 13 février 2020. Consultable sur : [https://academie-veterinaire-defrance.org/fileadmin/user\\_upload/Publication/Prise-Position/AVF\\_2020\\_FormationParLaRecherche\\_Avis\\_13fevrier2020.pdf](https://academie-veterinaire-defrance.org/fileadmin/user_upload/Publication/Prise-Position/AVF_2020_FormationParLaRecherche_Avis_13fevrier2020.pdf)

